

Verdissement des flottes automobiles : la Confédération des Grossistes de France dit non à de nouvelles taxes ou contraintes supplémentaires

Paris, le 8 novembre 2024 – Dans le cadre de l'examen du PLF, la Confédération des Grossistes de France (CGF) tire la sonnette d'alarme sur les risques d'un durcissement des obligations imposées aux entreprises pour le verdissement de leurs flottes automobiles. La CGF demande de la stabilité et du pragmatisme afin de donner le temps à l'écosystème de l'électromobilité de gagner en maturité, condition nécessaire pour que le secteur s'adapte à la trajectoire existante. Elle appelle les parlementaires à rejeter les propositions en faveur d'une énième taxation supplémentaire qui serait punitive, inadaptée et profondément déconnectée des réalités terrain.

En plein débat sur le projet de loi de finances qui vise à trouver 60 Mds€, **le dépôt d'un amendement par le député Jean-Luc Fugit en faveur d'une taxe ciblant les entreprises qui ne parviennent pas à atteindre les objectifs de verdissement des flottes** pour les parcs de 100 véhicules et plus (véhicules légers et camionnettes) constitue **un sujet de préoccupation majeure pour les grossistes**. Compte tenu des freins que rencontrent les entreprises pour se conformer aux obligations de verdissement, cette taxe ne serait qu'un prélèvement supplémentaire se cachant derrière un paravent environnemental.

La trajectoire de verdissement, inscrite en 2020 dans la loi d'orientation des mobilités (LOM), fixe des **objectifs ambitieux** que les entreprises du commerce de gros, engagées depuis de nombreuses années dans leur transition environnementale, s'efforcent d'atteindre. **Punir celles qui ne parviennent pas à renouveler à temps leurs parcs constituerait un très mauvais signal envoyé au secteur :**

- Certaines entreprises, notamment les nombreuses TPE-PME qui constituent l'essentiel du commerce de gros, ne parviennent pas à répondre à date aux objectifs en raison des investissements financiers trop conséquents à réaliser et ce dans un temps court, alors que le bonus écologique a disparu ;
- Le marché des véhicules électriques, en ce qu'il ne répond pas aux besoins et aux usages des entreprises n'est actuellement pas mûr, autant en matière de performance technologique et opérationnelle que de disponibilités des matériels et de capacités d'avitaillement.

La CGF, qui a également été auditionnée par la **mission parlementaire menée par les députés Gérard Leseul et Jean-Marie Fiévet sur le verdissement des flottes**, relancée fin septembre, **plaide en complément pour que les véhicules légers (VL) de service 2 places, et véhicules utilitaires légers (VUL) soient dissociés de la trajectoire actuelle**. Elle demandera aussi à ce que le verdissement puisse se faire en associant toutes les énergies bas carbone à disposition, et non uniquement via l'électrification. Elle rappelle enfin que c'est à l'offre à s'adapter aux besoins des clients et non l'inverse.

Pour Stéphane Antiglio, président de la CGF, « *Les entreprises du commerce de gros sont pleinement conscientes des attentes sociétales en matière de décarbonation, qu'elles partagent entièrement. Faire payer celles qui n'arrivent pas à suivre le rythme de la décarbonation relève en revanche du pur matraquage fiscal, alors même que nos entreprises sont menacées par de nombreuses hausses de taxes discutées dans le cadre du PLF. Pour le reste, nous demandons à ce que la trajectoire de verdissement soit affinée et adaptée, pour tenir compte des réalités du terrain* ».

À propos de la CGF

À travers l'union de 30 fédérations, la CGF, Confédération des grossistes de France, est l'organisation professionnelle représentative de l'ensemble du commerce de gros : le secteur représente 160 000 entreprises partout en France (dont 18 000 grands groupes, ETI et PME) qui emploient près d'un million de salariés et génèrent plus de 900 milliards d'euros de chiffre d'affaires. En 2024, le secteur recrute 75 000 personnes. Plus d'informations : <https://www.cgf-grossistes.fr/>

Contacts presse

François-Xavier Raak

francois-xavier.raak@comfluence.fr

06 78 46 76 81